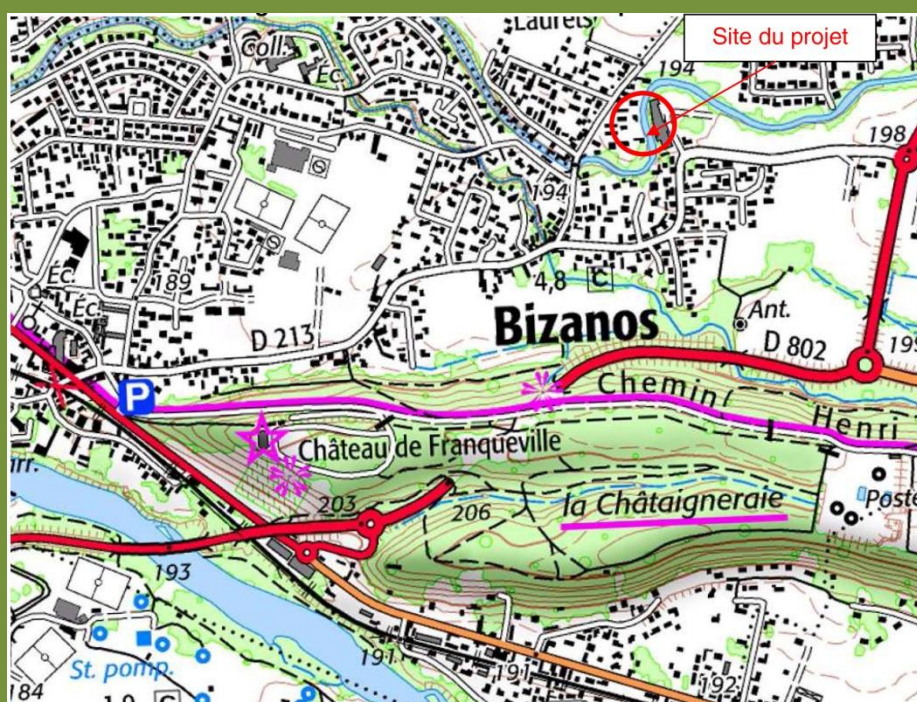


S.M.B.G.P BASSIN DE L'OUSSE

COMMUNE DE BIZANOS

TRAVAUX DE STABILISATION ET PROTECTION DE BERGE DE L'OUSSE

DECLARATION D'INTERET GENERAL (D.I.G.) AU TITRE PRINCIPAL DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT



PV DE SYNTHESE de l'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique du 19 avril 2019 au 24 mai 2019 inclus.
Arrêté du Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau du 25 Mars 2019 (SMBGP)

Commissaire Enquêteur: Monsieur Yvon FOUCAUD

Désignation par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Pau en date du 20 Février 2019
sous la référence N° E19000019/64.

3 – RESULTATS DE L'ENQUETE PUBLIQUE-(PV DE SYNTHESE)

Le public durant l'enquête publique a pu consulter le dossier et faire ses observations aussi auprès du Commissaire Enquêteur durant les 4 permanences, qui ont eu lieu dans la salle de réunion de la mairie de Bizanos siège de l'enquête aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet soumis à l'enquête publique a été préalablement paraphé par le commissaire enquêteur.

3.1-OBSERVATIONS FAITES DURANT LES PERMANENCES.

Permanence du vendredi 19 avril 2019 de 14h00 à 16h30

-Aucune visite

Permanence du mardi 30 avril 2019 de 14h00 à 16h30

-Aucune visite

Permanence du mardi 14 mai 2019 de 09h00 à 12h00

-Aucune visite

Permanence du vendredi 24 Mai 2019 de 14h00 à 16h30 (fin de l' enquête)

- Aucune visite

3.2-BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DES OBSERVATIONS FAITES DURANT L'ENQUETE PUBLIQUE

- ❖ Aucune participation du public à l'enquête publique, du moins durant les permanences, aucune observation écrite sur le registre d'enquête.

Commentaires: Ce constat est d'une certaine manière regrettable au regard d'une enquête publique qui, par définition, sur ses fondements, est un acte de démocratie participative...

Cependant, nous pouvons pondérer ce qui précède car:

Les riverains de l'Ousse résidents aux numéros 14 à 26 de l'avenue de la République, ont été maintes fois vus et informés chez eux, par les responsables du SMBGP accompagnés par M. Bernard LAMBLIN représentant le bureau d'études HEA, sur la conception du projet technique, sur la méthode (dont biotope- Natura 2000) et sur la réalisation de stabilisation de berge de L'Ousse à Bizanos.

Rive droite-Longueur concernée environ 94 mètres selon le plan "*vue en plan des aménagements*" du 25/01/2018 sur les parcelles attachées aux maisons des riverains :

AK9; AK10; AK13; AK16; AK17; AK18; AK154; AK155 et AK 156.

Rive gauche- AK63 et AK 64, sur la propriété de M. MONTANUY avec qui nous avons rendez-vous le 18 avril 2019 à 14h00 en accord avec Monsieur Henri PELLIZZARO directeur du SMBGP, mais, M. MONTANUY ne s'est pas présenté ce jour là, malgré plusieurs relances téléphoniques.

L'objet était de voir les accès aux parcelles (rive gauche) ci -dessus désignées afin d'examiner comment réaliser les travaux prévus dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) objet de cette enquête publique.

3.3- Questions et observations du Commissaire Enquêteur

1. Quelle sera la durée des travaux et la période d'exécution dans l'année ?
2. Les riverains seront-ils prévenus avec un préavis d'au moins de 15 jours ?
3. L'avenue de la République sera t'elle fermée à la circulation du moins temporairement ?
4. Quel sera le cheminement des engins permettant les accès à l'Ousse, puis comment seront remis en état les pelouses, les haies arbustives, les clôtures, voire les portails et les parterres de fleurs ?
5. Les murs de clôtures en état dégradés (selon photos du dossier) au dessus de la berge rive droite seront ils refaits à neuf ou bien remis en état sur les parties dégradées ?
6. Les abris de jardin de fond de parcelles rive droite en mauvais état-au fil du temps- seront ils refaits ou bien consolidés ?
7. Comment seront exécutés les travaux au regard du volume important des atterrissements- rive gauche au droit des parcelles AK 63 et AK 64- si le portail d'accès de la propriété de M. Montanuy demeure fermé a clés ?

Ce procès verbal de synthèse a été remis en 2 exemplaires puis commenté par le commissaire enquêteur le Vendredi 24 Mai 2019 à M. Luc BERNIGOLLE technicien "Eaux de milieux Aquatiques" au sein de SMBGP.

NOTIFICATIONS

Conformément au décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011, sous section 16 prescrivant :

« ...dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse

- ☞ *Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations dans un Mémoire Réponse (MR)*

Ce document devra parvenir à l'adresse postale suivante (le cachet de la poste faisant foi) :

Mr Yvon FOUCAUD 5, rue de Beaugency 64320-IDRON.

Fait et clos à Bizanos le 24 Mai 2019

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

